Province de Hainaut

HAINAUT FORMATION
ÉCOLE D'ADMINISTRATION

Bulletin d'inscription

Personnel administratif - Sciences administratives - Module III

D4/D5 vers D6 - D4/D5/D6 vers C3 - D5/D6 et/ou C3/C4 vers A1

Institution (lieu de travail principal du participant)

❍ Institution provinciale .....

..... N° de l'institution .....

❍ Pouvoir local .....

.....

❍ commune ❍ CPAS ❍ intercommunale ❍ zone de police
❍ zone de secours ❍ ASBL du secteur non-marchand
❍ hôpital public

Assujetti à la T.V.A. ❍ Oui ❍ Non

N° T.V.A./entreprise .....

Adresse .....

.....

.....

E-mail .....

Tél .....

Participant

Nom .....

Prénom .....

N° registre national .....

Date de naissance .....

Adresse personnelle .....

.....

.....

E-mail professionnel .....

.....

E-mail privé* .....

.....

GSM .....

Service .....

Fonction .....

Tous les champs sont à remplir obligatoirement à l'exception de *

Conditions d'évolution et/ou de promotion

D4/D5 vers D6 :

Formation à l'accueil; avoir satisfait aux conditions d'évaluation telles que définies par la R.W.; ancienneté dans l'échelle (D4/D5): 4 ans et les modules I, II et III.

D4/D5/D6 vers C3 :

Formation à l'accueil; avoir satisfait aux conditions d'évaluation telles que définies par la R.W.; ancienneté dans l'échelle (statutaire définitif) (D4/D5 ou D6): 4 ans, les modules I, II et III et examen de promotion (examen d'aptitude à diriger).

D5/D6 et/ou C3/C4 vers A1 :

Formation à l'accueil; avoir satisfait aux conditions d'évaluation telles que définies par la R.W.; ancienneté dans l'échelle (statutaire définitif) (D5, D6, C3 ou C4): 4 ans, les modules I, II et III et examen de promotion (examen d'aptitude à diriger).

Tronc commun (90 heures obligatoires)

Contentieux administratif et contrôle de l'administration (interne et externe) (25h)

Au choix : ❍ le soir
❍ e-learning

Comptabilité locale et provinciale (20h)

Au choix : ❍ le soir
❍ le jour (moyennant accord du chef de service)

Gestion des ressources humaines (25h)

Au choix : ❍ le soir
❍ e-learning

Recherche d'aides et de subsides - Montage de projets (20h)

Au choix : ❍ le soir
❍ le jour (moyennant accord du chef de service)

Tous les bulletins d'inscription doivent être renvoyés pour le 15 juin 2025 au plus tard

+ Options spécifiques (60 heures à choisir)

(vous avez jusqu'au 15/10/2025 pour demander une modification dans votre choix d'options).

❍ **Orientation «Fonction de promotion et de direction» (60h)** le soir

❍ **Approfondissement sur les marchés publics (20h)**

Au choix : ❍ le soir
❍ le jour (moyennant accord du chef de service)

❍ **Economie politique (20h)** le soir

❍ **Stratégie de gestion et marketing public (20h)**

Au choix : ❍ le soir
❍ e-learning

❍ **Gestion des archives (20h)** le soir

❍ **Exercices pratiques des marchés publics (20h)**

Au choix : ❍ le soir
❍ le jour (moyennant accord du chef de service)

❍ **Exercices pratiques des lois de base pour communes, provinces et CPAS (20h)** le soir

❍ **Droit administratif - Approfondissement (20h)** le soir

❍ **Je souhaite valoriser le cours de formations continuées** .....
.....**de** ..... **heures** (celui-ci sera valorisé pour un maximum de 30 heures) en application du principe du «80/20».

Site (par ordre de préférence de 1 à 4)

❍ **Mons** ❍ **La Louvière** ❍ **Marcinelle** ❍ **Tournai**

Attention - La délocalisation sur les différents sites hennuyers ne peut se faire que sous réserve d'un nombre suffisant de candidats (minimum 12).

Participation financière

- 120€ à charge de l'agent
- 630€/agent à charge du pouvoir local

En cas de report de cote ou de dispense, la totalité des frais est due.

➜ Si un cours ne peut être organisé, l'étudiant sera contacté afin de modifier son choix.
➜ Si un cours de jour ou via internet ne peut être ouvert, l'étudiant sera inscrit automatiquement au cours du soir.
➜ La formation sera organisée sous réserve d'un nombre suffisant d'inscriptions.
➜ L'école se réserve le droit de refuser l'accès à un cours e-learning si l'étudiant le demande après le 31 août 2025.
➜ Attention - L'accord du pouvoir local pour la participation financière est indispensable lors de l'inscription. Dans le cas contraire, l'agent devra supporter la totalité des frais incombant à cette formation.
➜ Ces formations sont agréées par le Conseil Régional de la Formation.
➜ Nous vous informons que vos coordonnées personnelles peuvent être transmises au Conseil Régional de la Formation à des fins statistiques et qualitatives.
➜ Le relevé des présences peut être communiqué à votre administration à sa demande.

Ce bulletin est à envoyer à **hfea.cellulergb@hainaut.be**

Supérieur hiérarchique (nom, prénom, fonction)

.....

.....

Date ...../ ...../ .....

Signature

Participant

(L'inscription est valable pour l'année scolaire 2025-2026)

Joindre obligatoirement le document RGPD signé

Date ...../ ...../ .....

Signature

▲ **Toute inscription non annulée par mail ou par fax auprès du gestionnaire de formations avant le 30/09/25 sera due** ▲

Pour tout complément d'information, contacter la **cellule RGB**
+32 (65) 342.502 (Option 2 du menu) **ou hfea.cellulergb@hainaut.be**

Tous les bulletins d'inscription doivent être renvoyés pour le 15 juin 2025 au plus tard

R.G.P.D.

Utilisation des données à caractère personnel

Le responsable du traitement de vos données à caractère personnel est la Province de Hainaut, rue Verte, 13 à 7000 Mons.

L'Ecole d'Administration de Hainaut Formation utilisera les informations fournies uniquement pour assurer le bon déroulement des formations qu'elle organise et l'indispensable suivi administratif et statutaire de ces apprentissages en respectant les obligations légales et réglementaires.

La date de naissance reste un champ obligatoire qui est encodé pour éviter les homonymes et sert également à gérer l'historique des formations suivies en cas de changement de service ou d'employeur.

L'adresse personnelle est nécessaire pour l'envoi de la facture de la quote-part de l'étudiant.

Le numéro de registre national est demandé par la Direction financière - Département des recettes de la Province de Hainaut pour le suivi des factures.

Les adresses mail sont collectées d'une part, pour l'envoi des convocations, de documents ou d'informations diverses, et d'autre part, elles sont également collectées pour transmission au Conseil Régional de la Formation qui mène des enquêtes de satisfaction des formations de HFEA auprès de nos étudiants dans le but du renouvellement de l'agrément.

Le numéro de GSM est utilisé en cas d'annulation de dernière minute d'un cours ainsi que lors des coups de sonde éventuels effectués dans le cadre de l'évaluation des formations.

En cas de demande de dispense, tout document probant qui justifie la demande est collecté pour analyse et décision.

La politique de confidentialité définit la manière dont vos données sont traitées par la Province. Elle est consultable sur https://formation.hainaut.be/ea/accueil ou sur demande adressée au secrétariat de l'Ecole d'administration de Hainaut Formation (hfea.secretariat@hainaut.be - Tél. +32(0)65/34.25.02).

Je déclare avoir pris connaissance de la politique de confidentialité (cocher) : ❍ Oui ❍ Non

Document dûment complété et signé à joindre obligatoirement au bulletin d'inscription

Date ..... / ..... / .....
Nom, prénom et signature :